



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Deux sessions extraordinaires seront tenues le dix-neuf (19) janvier 2022, à 19h :00, à la salle du Conseil, sise au 205, rue Principale, au sous-sol du complexe municipal.

La première session se tiendra à 19h :00 en vue de l'adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Les délibérations et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget.

Suivra la seconde session, dont voici l'ordre du jour :

- 1) Présentation du règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 ainsi que les conditions de leur perception;
- 2) Présentation du code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux
- 3) Mode de diffusion du budget adopté.

PRENDRE NOTE LE PUBLIC N'AURA PAS ACCÈS CES RENCONTRES EXTRAORDINAIRES. Pour toutes questions, vous pouvez le faire à l'adresse courriel à dg@saintjustdebretièreres.com par téléphone au 418-244-3637 poste 2, avant 15h30, avant mercredi, le 19 janvier 2022.

DONNÉ à Saint-Just-de-Bretenières, ce 11^{ème} jour de janvier 2022.


Josée Poulin

Dir. générale et Sec.-trésorière